

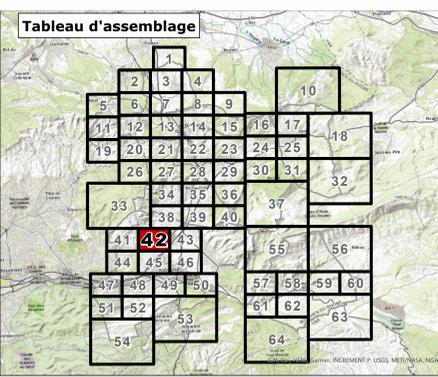
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
42

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme

URBANISME

□ Limite de zone □ Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir opposé)

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)

Pour les communes d'Auril et de Roquevaire

- B3
- B2
- B1
- R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Alaigne, Castellane, Cuges-les-Pins, La Boulbadière, La Dentrouse, La Pierre-sur-Haute, Peyrin, Saint-Sauveur et Saint-Darcaye

- Zone inconstructible
- Zone à urbaniser (1AU ou 2AU) soumise à étude complémentaire
- Zone à prescriptions

Pour la commune de Bédouin

- Rouge
- Bleu
- Orange

Fond de Plan

- Parcelaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Plaque ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

